



« La sécurité sur les mobiles »

par Sylvaine Lucks

Les clés d'une bonne démarche du BYOD

Cédric Girardclos, d'Adjungo, a répertorié les dix bonnes étapes d'une mise à jour de politique de BYOD :

- 1 L'utilisateur demande un accès pour son terminal personnel.
- 2 Son manager direct valide la demande.
- 3 Il faut vérifier la conformité du terminal au pré-requis.
- 4 Il faut formaliser l'accord utilisateur-entreprise.
- 5 Il faut inscrire le terminal dans la solution de gestion.
- 6 Il faut configurer la politique de sécurité.
- 7 Il faut installer les applications mobiles.
- 8 Il faut régulièrement contrôler le respect des exigences.
- 9 Il faut verrouiller/effacer de façon sélective le terminal si nécessaire.
- 10 Il faut mettre à jour la politique.



Cédric Girardclos, directeur d'Adjungo témoigne : *« quand je pose la question de savoir si c'est interdit dans la politique de sécurité dans l'entreprise, généralement on me répond oui. Et si je demande si les dirigeants ont un smartphone personnel dont ils se servent pour l'entreprise, on me répond oui aussi... »*

Lors d'une présentation effectuée avec Fabrice Hatteville, de Thales sur les Lundis de l'Intelligence Economique le 23 janvier dernier, une manifestation organisée par le Medef-Ile-de-France, les deux compères, qui avaient fait leur présentation sur une tablette, mettaient en exergue que *« si l'entreprise ne met pas en place une politique de BYOD, les salariés y viendront tout de même ! »*